

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN DUPUY

Du 16/02/2026

Accueil des membres du conseil d'administration par Monsieur le Proviseur à 18h05.
Le quorum atteint avec 10 personnes présentes en début de séance pour 18 membres en exercice. Voir la liste d'émargement.

Le secrétariat est assuré par Mme Beyt-Calmel, représentante des enseignants.

L'ordre du jour est présenté comme suit par Monsieur le Proviseur :

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU MARDI 2 DECEMBRE 2025 (Pièce jointe)

II – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 1) DBM n°10 à 15 (2025) : Décisions budgétaires modificatives n°10 à 15 de l'exercice 2025, **pour information.** (Pièce jointe)
- 2) DBM n°1 (2026) : Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2026, **pour information.** (Pièce jointe)
- 3) DBM n°2 (2026) : Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2026 (ajustement SRH suite changement de tarifs), **pour vote.** (Pièce jointe)

III – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1) Voyage scolaire à Sarajevo : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Bosnie Herzégovine à Sarajevo avec le LGT Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote.** (Pièces jointes)
- 2) Voyage scolaire à Malmö : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Suède à Malmö avec le LGT Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote.** (Pièces jointes)
- 3) Convention GIP : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Formation continue et insertion professionnelle » de l'Académie de Toulouse, **pour vote.** (Pièce jointe)
- 4) Convention ERASMUS+ : Convention définissant les modalités de gestion de la subvention attribuée dans le cadre du projet de mobilité « Erasmus+ 2025 - enveloppe n°5 » entre le lycée établissement support, et les lycées Sixte Vignon, Victor Duruy et Pierre Mendès France, membres du Consortium, **pour vote.** (Pièce jointe)
- 5) Report solde TA : Demande de report du solde de la taxe d'apprentissage 2025, **pour vote.** (Pièce jointe)

IV - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- 1) TRMD DGH 2026-2027 : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2026-202, **pour vote.** (*Pièce jointe*)
- 2) Label lycée des Métiers : Renouvellement quinquennal du label « lycée des Métiers » **pour vote.** (*Pièce jointe*)
- 3) Règlement intérieur : Modification du règlement intérieur article 1.1.8 « Service Restauration et Hébergement » pour prendre en compte la nouvelle tarification décidée par la Région pour les élèves forfaitaires, **pour vote.** (*Pièce jointe*)

V - QUESTIONS DIVERSES : sans objet

DÉROULÉ DE LA SÉANCE

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025 (*Pièce jointe*)

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

II – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- 1) DBM n°10 à 15 (2025) : Décisions budgétaires modificatives n°10 à 15 de l'exercice 2025, **pour information.**

Monsieur Rauturier secrétaire général, présente les décisions budgétaires modificatives n°10 à 15 de l'exercice 2025 qui concernent des ajustements sur les crédits ouverts pour la taxe d'apprentissage, les enveloppes 3,4 et 5 des financements Erasmus, la rémunération des AED au service « Vie de l'Elève », ainsi que la variation des crédits du Service Restauration Hébergement.

- 2) DBM n°1 (2026) : Décision budgétaire modificative n°1 de l'exercice 2026, **pour information.**

La décision budgétaire n°1 de l'exercice 2026 est ensuite présentée au conseil d'administration, elle concerne la prise ne compte sur le budget 2026 des reliquats de crédits d'Etat (Fonds social, Fonds de vie Lycéenne, Fonds d'Innovation Pédagogique « Crazy kart », Mentorat), de crédits Région (Fonds Régional d'aide à la Restauration) ainsi que l'ouverture des soldes 2025 pour la taxe d'apprentissage et le financement de l'agence Erasmus (enveloppe 5).

- 3) DBM n°2 (2026) : Décision budgétaire modificatives n°3 de l'exercice 2026 (ajustement SRH suite changement de tarifs), **pour vote.**

La décision budgétaire n°2 concerne la prise en compte du nouveau tarif des forfaits d'internat au Service Restauration Hébergement.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

III – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT GENERAL

1) Voyage scolaire à Sarajevo : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Bosnie Herzégovine à Sarajevo avec le LGT Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote**.

Le lycée Jean Dupuy reconduit son partenariat avec la section bilingue du lycée d'Obala (Sarajevo). Ce projet, centré sur l'audiovisuel, consiste en la réalisation d'un court-métrage : les élèves bosniens assurent l'écriture du scénario, tandis que les élèves français constituent l'équipe technique de tournage et de montage.

L'objectif est double :

1. Professionnalisation : Encadrés par un intervenant professionnel, les élèves occupent des postes réels (cadreur, preneur de son, scripte).
2. Valorisation : L'œuvre sera projetée lors du festival Rencontres Lycéennes de Vidéo à Bagnères-de-Bigorre en mai 2026.

Organisation du séjour et participants

Le déplacement se déroulera du 29 mars au 3 avril 2026.

- Effectifs : 10 élèves, dont 4 issus de la voie professionnelle (LP) et 6 de la voie générale et technologique (LGT).
- Encadrement : 2 accompagnateurs (Mme FOURCADE, responsable de projet, et M. FELIX, professionnel cinéaste collaborateur du club).
- Logistique : Transfert bus jusqu'à l'aéroport de Toulouse, puis vol vers Sarajevo.

Modalités d'accueil et réciprocité

Le séjour repose sur un principe d'échange en familles d'accueil. En contrepartie du logement à Sarajevo, les familles françaises s'engagent à accueillir leur correspondant bosnien lors de leur venue en France en mai 2026, à l'occasion du festival de vidéo.

Le budget prévisionnel s'élève à 8 860 € avec une participation des familles arrêtée à 180 € soit environ 25 % d'un coût réel de 738 € du fait du cofinancement Erasmus.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

Convention inter établissements LP et LGT Jean DUPUY

La présente convention délègue au LP Jean Dupuy, en tant que membre du consortium "Pic du Midi", la gestion administrative et financière du séjour et l'imputation des fonds Erasmus+ pour les 10 participants.

Le LGT Jean Dupuy s'acquittera d'un reversement de 1 260 € après le séjour pour couvrir la part forfaitaire de ses 6 élèves et de son accompagnateur, fixée à 30 € par jour.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

L'acte d'engagement des familles est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

2) Voyage scolaire à Malmö : Projet de voyage scolaire inter-établissements en Suède à Malmö avec le LGT Jean DUPUY : convention inter-établissement et budget prévisionnel, **pour vote**.

Informations Générales

- Objet : Échange culturel et étude du développement Durable.
- Destination : Malmö (Suède) / Copenhague (Danemark).
- Dates : Du 26 au 29 mai 2026.
- Responsables du projet : Mme MARABÈSE et M. DUTARDE.

Participants et Mixité des Publics

Le groupe est composé de 16 élèves encadrés par 2 accompagnateurs (Mme MARABÈSE, M. DUTARDE).

Profil des élèves : Membres actifs du club Développement Durable.

- Voie Technologique : 13 élèves de TSTI2D (représentant les spécialités AC, ITEC, EE et SIN).
- Voie Générale : 3 élèves de Seconde, sélectionnés pour leur engagement constant dans les projets éco-lycée.

Objectifs Pédagogiques et Techniques

Le séjour vise l'étude concrète des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans un environnement urbain pionnier :

- Expertise technologique : Analyse des quartiers de Västra Hamnen (autonomie énergétique) et Augustenborg (gestion résiliente des eaux pluviales).
- Innovation sociale et agricole : Étude du modèle de Botildenborg, centre de formation d'agriculteurs urbains (intégrant 13 ODD).
- Dimension internationale : Visite de la Cité des Nations Unies à Copenhague et renforcement des liens avec les partenaires suédois.

Les élèves s'engagent à une communication post-voyage pour sensibiliser la communauté scolaire aux pratiques suédoises inspirantes, renforçant ainsi la dynamique du club Développement Durable du lycée.

Le budget prévisionnel s'élève à 19 750 € € avec une participation des familles arrêtée à 270 € soit environ 25 % d'un coût réel de 1 097 € du fait du cofinancement Erasmus.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

Convention inter établissements LP et LGT Jean DUPUY

Cette convention organise la gestion mutualisée du voyage à Malmö (Suède) entre le LP et le LGT Jean Dupuy.

Pilotage et gestion

- Établissement support : Le LP Jean Dupuy centralise le budget du fait de la provenance des fonds issus du Consortium Erasmus LP
- Durée : Effet au 1er mars 2026 pour l'année scolaire en cours.

Dispositions financières

- Coût par élève : Fixé à 270,00 € (soit 67,50 € / jour pour 4 jours).
- Accompagnateurs : Contrairement au voyage à Sarajevo, les frais des deux accompagnateurs sont intégralement à la charge du LGT Jean Dupuy.
- Reversement global : Le LGT versera 4 680,00 € au LP en une seule fois (après le séjour en avril 2026).

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

L'acte d'engagement des familles est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

3) Convention GIP : Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Formation continue et insertion professionnelle » de l'Académie de Toulouse, **pour vote**.

Le Recteur de l'académie de Toulouse sollicite l'adhésion des EPLE à la nouvelle convention constitutive du GIP FCIP. Cette refonte vise à mutualiser le pilotage de la formation continue et de l'apprentissage, incluant l'intégration du GRETA Midi-Pyrénées Nord au 1er janvier 2026.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

4) Convention ERASMUS : Convention définissant les modalités de gestion de la subvention attribuée dans le cadre du projet de mobilité « Erasmus+ 2025 - enveloppe n°5 » entre le lycée établissement support, et les lycées Sixte Vignon, Victor Duruy et Pierre Mendès France, membres du Consortium, **pour vote**.

Cette convention organise le consortium « Pic du Midi » pour le projet ERASMUS+ 2025-2026. En tant que proviseur du Lycée Jean Dupuy, ce dernier représente l'établissement support responsable de la gestion des 152 166 € alloués par l'Agence ERASMUS+ France. Rappel :

- Membres : Les lycées Jean Dupuy (Tarbes), Victor Duruy (Bagnères-de-Bigorre), Pierre Mendès-France (Vic-en-Bigorre) et Sixte-Vignon (Aureilhan).

- Gouvernance : Un comité de pilotage arrête la répartition des mobilités et valide les rapports ainsi que le décompte final.

Gestion Financière

- Versement : Un préfinancement de 80 % de l'enveloppe est versé à chaque partenaire. Le solde est payé après notification finale de l'Agence.
- Autonomie : Chaque établissement gère son enveloppe de manière autonome et reste responsable de son propre équilibre financier.
- Flexibilité : Si un membre ne peut réaliser ses mobilités, le comité de pilotage peut les réattribuer à un autre partenaire via des ordres de reversement ou versements complémentaires.

Obligations Administratives

- Suivi : Chaque lycée gère ses propres mobilités (« apprenants » et « formateurs ») sur le portail *Beneficiary module*.
- Documents : Responsabilité locale pour les contrats financiers, pédagogiques, attestations de présence et certificats Europass.

Calendrier

- Durée du projet : 15 mois, du 1er juin 2025 au 31 août 2026.
- Effet : La convention s'applique dès sa signature pour toute la durée du projet.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

5) Report solde TA : Demande de report du solde de la taxe d'apprentissage 2025, **pour vote**.

Il est demandé l'autorisation de différer l'utilisation du reliquat de la taxe d'apprentissage du lycée professionnel Jean DUPUY. Ce montant s'élève à 89.001,04 €.

Cette prévision d'engagement, concerne le financement des opérations suivantes :

- Section Usinage : Achat d'un tour à commande numérique (65 000 €).
- Section Chaudronnerie industrielle : Acquisition de 3 postes informatiques et 2 postes à souder (12 000 €).
- Section Aéronautique : Réparation d'une presse plieuse (10 000 €).
- Section Traitement des matériaux : Achat de bains (2 000 €).

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

IV - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

1) TRMD DGH 2026-2027 : Tableau de Répartition des Moyens par Discipline de la Dotation Globale Horaire 2026-2027, **pour vote**. (*Pièce jointe*)

Présentation de la Répartition des Moyens par Discipline relative à la Dotation Globale Horaire 2026-2027.

- tous les moyens réglementaires sont assurés
- tous les dispositifs propres à l'établissement sont maintenus :
 - section européenne anglais
 - sciences en anglais terminale
 - AP passerelle pour les élèves passerelles
 - accueil mini-stages TP 3ème
- création de blocs provisoires pour soulager certaines disciplinaires
- questionnement sur la création de deux postes supplémentaires en lettres-histoire géographie et en électrotechnique refusé par les membres compte tenu de l'instabilité de la situation actuelle
- renfort niveau première de l'enseignement technologique en classe entière avec l'ajout d'heure quinzaine pour tous les BAC Pro.
- souhait d'expérimenter un nouveau dispositif. Constat : un trop grand nombre d'élèves se retrouvent sans entreprise pour leur PFMP. Du fait de leur jeune âge et/ou de la difficulté de mobiliser les entreprises devenues très exigeantes. 1 heure par niveau à annualiser en fonction des calendriers PFMP d'accompagnement des élèves par Mme Brisseau qui devra être en relation et soutenir les PP, professeurs d'enseignement professionnel, R BDE pour assurer un placement optimal de tous nos élèves en PFMP. Dispositif uniquement cette année à titre expérimental. Les conclusions en fin d'année devraient nous permettre d'adapter, de poursuivre ou pas selon efficacité.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

2) Label lycée des Métiers : Renouvellement quinquennal du label « lycée des Métiers » **pour vote.**

Le label « Lycée des métiers » constitue la démarche qualité des établissements de la voie professionnelle. Ce label, délivré par le recteur de région académique pour une durée de cinq ans, arrive prochainement à échéance pour notre établissement. Le renouvellement de cette distinction est nécessaire pour attester de la qualité de nos formations et de notre ancrage dans les filières professionnelles.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

3) Règlement intérieur : Modification du règlement intérieur article 1.1.8 « Service Restauration et Hébergement » pour prendre en compte la nouvelle tarification décidée par la Région pour les élèves forfaitaires, **pour vote.** (*Pièce jointe*)

À compter du 1er septembre 2025, le forfait scolaire standard ne couvrira plus que les 33 premières semaines de l'année. Ce changement structurel impose de nouvelles modalités de gestion pour la fin de l'année scolaire (à partir de la 34e semaine).

Pour les demi-pensionnaires

Le forfait bascule sur un système de paiement à l'unité. Pour accéder au réfectoire, les élèves devront impérativement créditer leur carte de restauration au préalable auprès de l'intendance, au tarif unitaire défini par la Région de 3.70 €.

Pour les internes et internes-externés

L'extension de l'accueil (pour une durée de 1, 2 ou 3 semaines consécutives) est conditionnée au dépôt d'un formulaire d'inscription spécifique. Ce document, transmis par l'intendance, doit être retourné, complété et signé avant la date limite indiquée.

Ces semaines supplémentaires seront intégrées à l'Avis des Sommes À Payer (ASAP) du 3^{ème} trimestre.

Cas particuliers des examens : les élèves internes souhaitant un hébergement ponctuel pour une nuit durant les épreuves devront en faire la demande écrite auprès de la vie scolaire. Cette prestation exceptionnelle inclut la nuitée, le petit-déjeuner et le repas, et sera facturée selon les tarifs unitaires régionaux.

*Vote : 10 pour,
Adopté à l'unanimité*

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été couverts et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19H05.

Secrétaire de séance

Mme Beyt-Calmel



Président de séance

M Courade

LISTE D'ÉMARGEMENT - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 février 2026

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	PRÉSENT(E) Signature	ABSENT(E)	EXCUSÉ(E)	REPLACE(E) PAR
Chef d'Établissement	M. COURADE Cyrille				
Adjointe	Mme DANSOU Mélanie				
Gestionnaire	M. RAUTURIER Didier				
DDFPT	M. VILLA Christian				
Représentants Région	M. HELARY Yann				
	Mme GUINLE Yolande				
Représentant commune	Mme LAFOURCADE Jocelyne				
Représentant Intercommunalité	M. CASTERAN Louis				
Personnalités qualifiées	M. CABIROL Sébastien				
	M. FOURCADE Laurent				
Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation	M. LAFUENTE Stéphane				
	Mme BEYT-CALMEL M.Laure				
	M. MARTIN Arnaud				
	Mme VAURIOT Laetitia				
	M. MARGIER Lionel				
	Mme AVRILLEAU Cécile				
M. ROUSSIGNE Fabrice					
Représentants élus des ATSS					
Représentants Elus des parents d'élèves					
Représentants Elus Des élèves	M. LUKACS-SZABO Erik				
TOTAL	18				quorum 10